
COMMUNIQUE DE PRESSE

A2C : le Département déploie un réseau de campus connectés en Ardèche

21 février 2020

En 2019, le Département lançait l'un des premiers campus connectés de France à Privas. Ce tiers-lieu spécifique a permis à 9 étudiants de commencer, reprendre ou poursuivre des études sans se heurter aux freins géographiques (éloignement), financiers (loyer, transports) et sociologiques (plafond de verre) qui auraient été un frein à leurs études.

Fort de ce succès, le Département souhaite développer le réseau A2C (Ardèche campus connecté) sur tout le territoire. **Ce déploiement, réalisé en partenariat avec le rectorat de Grenoble et l'université Grenoble Alpes (UGA) se fera en deux temps** : d'abord la constitution d'une « colonne vertébrale » composée de **trois campus** positionnés sur les trois secteurs géographiques du territoire, **puis ensuite le développement d'un maillage plus fin**.

Les **bassins de vie d'Aubenas et Annonay** sont identifiés pour accueillir les deux prochains campus. En effet, ces deux territoires rassemblent bon nombre de bacheliers ne poursuivant pas leurs études, d'étudiants susceptibles d'interrompre leur cursus en cours d'année, et de personnes souhaitant reprendre leurs études mais n'en ayant pas l'opportunité de par l'éloignement des universités. En cela, ils répondent aux critères qui ont fait le succès de l'antenne de Privas sur sa première année.

L'antenne d'Aubenas verra le jour à la rentrée 2020, et celle d'Annonay à la rentrée 2021.

La création de ces trois antennes en trois ans d'existence marquera la fin de sa première phase de son développement.

La deuxième phase sera concrétisée par l'installation d'antennes dans des territoires géographiquement éloignés de la vallée du Rhône, **où le nombre d'étudiants est mathématiquement moins élevé mais où la demande est également forte de par l'éloignement des universités**. Cette deuxième phase sera concrétisée par un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des tiers-lieux, espaces publics numériques (EPN), intercommunalités ou tout autre structure porteuse susceptible de proposer un lieu et des conditions de connexion à distance répondant aux attendus d'un campus. Certains tiers-lieux déjà existants pourraient ainsi devenir une antenne, les étudiants partageant leur espace avec les usagers du monde du travail, apportant aux étudiants la richesse des échanges avec d'autres usagers.

Des campus qui répondent à des besoins concrets

A2C répond à plusieurs demandes. D'abord, celle bien sûr **des néo-bacheliers et des personnes en reprise d'étude** qui sont déjà investies dans la vie active et ne peuvent s'éloigner de leur bassin de vie.

En répondant à ces demandes, **le Département propose à ses habitants de (re)commencer leurs études avec les mêmes chances qu'un étudiant proche des pôles universitaires**. Les bénéficiaires d'A2C auront ensuite toute la liberté et l'assurance de s'orienter vers des études qui leur conviennent, en Ardèche ou ailleurs.

Si la demande la plus évidente vient des étudiants en devenir, une autre dynamique à prendre en compte est celle des territoires qui permettent l'installation de tiers-lieux propices à l'installation de campus connectés. Ainsi, les campus participeront à la vie locale, dans une logique valorisante d'échanges.